

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue en visioconférence le **mardi 23 mars 2021, à 17 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal et déposée sur le site Internet.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Monsieur Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Madame Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Monsieur Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Monsieur Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Est absente madame Caroline Huot, conseillère au poste 1.

Sont également présentes : madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

**Résolution n° 096-03-2021
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU MARDI 23 MARS 2021 TENUE À HUIS
CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE**

Le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf siège en séance ordinaire ce 23 mars 2021 par visioconférence Zoom.

Sont présents à cette visioconférence :

Pierre Métras, conseiller au poste 2
Danielle Caron, conseillère au poste 3
Jacques de Foy, conseiller au poste 4
Raymond Brazeau, conseiller au poste 5
Robert Dolembreux, conseiller au poste 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Danielle Ouimet, mairesse.

Assistent également à la séance, par visioconférence : madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

CONSIDÉRANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-039, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence « Zoom »;

CONSIDÉRANT l'imposition du couvre-feu à respecter de 21 h 30 à 5 h, le conseil municipal a décidé de tenir la séance ordinaire du conseil par visioconférence à 17 heures et par la suite elle sera publiée sur le site Web sous la rubrique : <https://www.lacducerf.ca/enregistrement-seances-huis-clos>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence « Zoom ». Il est 17 h 02.

ADOPTÉE

Résolution n° 097-03-2021
AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Résolution n° 098-03-2021
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR - MARDI 23 MARS 2021 – 17 H

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – attestation de dépenses
5. Résultat pour l'appel d'offres no 2021-01 – Travaux de réfection du chemin Léonard
6. Adjudication de contrat pour l'appel d'offres no 2021-01 – Travaux de réfection du chemin Léonard
7. Période de questions
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 099-03-2021
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
ATTESTATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 175 224,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

CONSIDÉRANT que pour donner suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme ;

CONSIDÉRANT que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Lac-du-Cerf vise l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des membres présents, d'attester la véracité des frais encourus de 176 227,00 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2020 sur des routes locales de niveaux 1 et 2, incluant l'entretien hivernal conformément au Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

Résolution n° 100-03-2021
ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'APPEL D'OFFRES NO 2021-01 – TRAVAUX
DE RÉFECTION DU CHEMIN LÉONARD

CONSIDÉRANT que les six (6) soumissions suivantes ont été reçues,

SOUSSIONNAIRES	PRIX TAXES INCLUSES
1- Les Pavages Lafleur et fils inc.	1 171 115,80 \$
2- 11325973 Canada inc. Groupe Pavage CG	1 073 558,17 \$
3- L4 Construction inc.	1 231 488,38 \$
4- Pavage Wemindji inc.	1 131 337,60 \$
5- Construction Michel Lacroix inc	1 053 874,65 \$
6- Pavages Multipro	952 155,34 \$

CONSIDÉRANT que madame Julie Desrochers, directrice du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a analysé et nous a confirmé la conformité des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-du-Cerf octroie le contrat de travaux de réfection du chemin Léonard au plus bas soumissionnaire, soit à Pavages Multipro.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public ; les citoyens avaient jusqu'à 14 h afin de présenter leur(s) question(s) par téléphone ou par courriel. Aucune question n'a été reçue.

Résolution n° 101-03-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 17 h 08.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maire